

Comment verser votre Taxe d'Apprentissage au Lycée POMMERIT

Votre Taxe est une ressource indispensable pour notre Lycée quel que soit son montant !

Taxe d'apprentissage 2023

Montant de la contribution à la Formation Professionnelle :
0,68 % de la masse salariale brute

Dont Part réservée à la
Formation par Apprentissage :

0,59 %
de la masse salariale brute

Cette part est à verser auprès
de l'organisme national
FRANCE COMPÉTENCE

Dont Part attribuable
aux établissements de
Formation Scolaire Professionnelle :

0,09 %
de la masse salariale brute

Vous pouvez décider
d'attribuer cette part au
Lycée POMMERIT :
code UAI 022-1593 M

Vous devez vous connecter à la plateforme Soltéa via
net-entreprise.fr, avec vos identifiants. Vous pouvez
alors choisir d'attribuer votre Taxe d'Apprentissage
au Lycée Pommerit avec notre code d'habilitation UAI

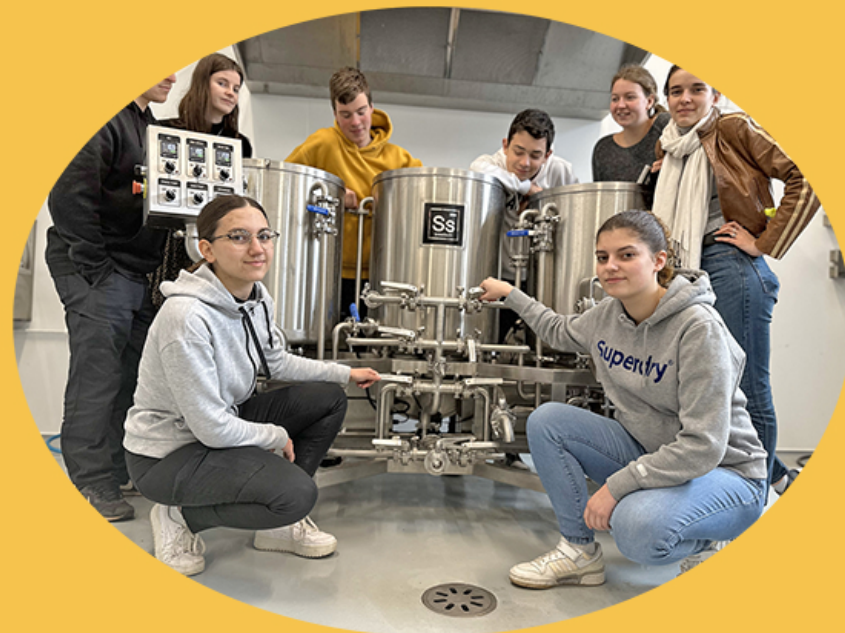


Pour toute demande de renseignement :

Lycée POMMERIT – Le Chef du Bois CS60020 - 22450 La Roche-Jaudy
Tél. : 02.96.91.35.63 Fax : 02.96 91 34 55
Courriel : lycee.pommerit@pommerit.fr
Site internet : www.lycee.pommerit.fr

Donnez du sens à votre taxe !

Taxe d'apprentissage 2023



Lycée technologique

UFA apprentissage

Lycée professionnel

Collège

Campus étudiant BTS & Licence Pro

Lycée général



POMMERIT,
UN ÉTABLISSEMENT de formation qui propose à ses 1000 jeunes 15 parcours de formations générales – technologiques et professionnelles, par la voie scolaire et l'apprentissage.



POMMERIT,
UNE ENTREPRISE qui met ses 150 collaborateurs au service de son territoire du Trégor et de la Bretagne, de ses acteurs socio-économiques, de ses familles et de sa jeunesse.



POMMERIT,
UN LIEU DE VIE et d'épanouissement qui prépare ses 1000 jeunes à l'insertion professionnelle, à l'engagement citoyen et à l'ouverture socioculturelle.



POMMERIT,
UNE COMMUNAUTE ÉDUCATIVE qui développe l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités, et qui muscle la confiance pour mieux construire l'avenir ensemble.



VOUS POUVEZ SOUTENIR NOS PROJETS PAR LE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Toute entreprise employeuse de main d'œuvre verse une contribution à la formation professionnelle appelée Taxe d'Apprentissage.

- ✓ 87 % de votre contribution sera réservée au financement de la Formation par Apprentissage et versée auprès de FRANCE COMPÉTENCES.
- ✓ 13 % de votre contribution sera attribuable aux Établissements de Formation Professionnelle tel que le Lycée POMMERIT.

Cette contribution représente un PLUS particulièrement important pour financer les nombreux projets pédagogiques et équipements qui viennent enrichir le parcours de formation de nos jeunes et la qualité de leur vie scolaire.



On peut citer en exemple :

- Construction d'un nouveau gymnase, 2023
- Rénovation thermique du pôle étudiant
- Projet de construction d'un nouveau bâtiment d'hébergement
- Renouvellement de la robotique du pôle laitier ; renouvellement d'un tracteur
- Mise en service d'une chaufferie bois
- Equipement pédagogique numérique
- Accompagnement des projets pédagogiques et culturels des jeunes...

Grâce au versement de la Taxe d'Apprentissage des entreprises, nous pouvons faciliter et accélérer la réalisation de tous ces projets.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

NOUS COMPTONS SUR VOUS. MERCI.